

Procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 25 juin 2026

Le conseil académique

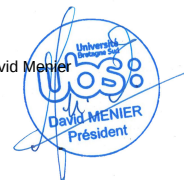
*Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud notamment l'article 1.3.5 ;*

L'article 1.3.5 du règlement intérieur de l'université dispose que chaque séance de conseil ou de commission du conseil académique fait l'objet d'un relevé de conclusions puis d'un procès-verbal qui est soumis à l'approbation du conseil ou de la commission.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la séance du conseil académique du 25 juin 2026.

Signé électroniquement par : David Menier
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Le Président



Documents en annexe :

- Procès-verbal de la séance du conseil académique du 25 juin 2026

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	39
Membres en exercice : 58	Pour :	39
Membres présents : 27	Contre :	0
Membres représentés : 13	Abstentions :	1

Visa du président, David MENIER

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 30 octobre 2026

